

## RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION FINANCES ET PROMOTION ECONOMIQUE (FIPE)

---

### **Objet : GESTION 2014**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La sous-commission, composée de Mme Sylvie TRUDU et de M. Stéphane DEWARRAT (président), s'est réunie le 18 février 2015 dans les locaux du Dicastère Finances et Promotion Economique (FIPE) en présence de M. le Municipal Eric ZÜGER et de Mme Gerlinde STENGHELE, cheffe de service.

### **Contentieux fiscal**

Pour rappel, le Canton gère l'ensemble de la perception (envois, bordereaux, rappels, etc.) liée au taux (des personnes physiques, personnes morales, étrangers imposés à la source,...). La participation communale pour ce travail - il s'agit d'un émolument - s'élève à environ 0.7 % des impôts encaissés.

Le montant du contentieux fiscal n'est pas transmis par le Canton, par contre les montants non encaissés, aussi appelés défalcation, se sont montés à CHF 775'788.60 en 2014. Il s'agit là d'une somme qui ne pourra jamais être récupérée (décès, faillites,...).

### **Promotion économique**

Dans le rapport de gestion, quatre paragraphes relativement restreints présentent la nouvelle compétence du dicastère : la promotion économique, qui a été reprise à AGCR (anciennement AGCP) lors de la dernière réorganisation de la Municipalité et développée.

Mis à part quelques généralités introductives, l'essentiel du travail concernant la promotion économique en 2014 s'est porté sur un diagnostic, a été géré par le Service des finances et réalisé par l'ARCAM.

M. le Municipal nous rappelle que l'ARCAM sert, entre autres, d'intermédiaire entre Canton et les communes du district, et peut ainsi aider les communes ou partenaires privés à obtenir divers soutiens et subventions sectoriels, dans le cadre de la LADE (Loi sur l'appui au développement économique). Les projets ayant bénéficié de soutien sont principalement la Maison de la rivière, la Fromagerie de Montricher, la Maison du vin de La Côte et la filière huile de noix. L'ARCAM s'est donc concentrée plus spécifiquement sur les activités en relation avec le tourisme.

Ce n'est que depuis peu qu'elle s'engage plus activement dans la promotion économique. L'ARCAM doit avoir une vision régionale, au bénéfice de tous, mais il est tout aussi important que la Ville de Morges s'engage dans ce secteur : nous avons des entreprises qu'il faut savoir conserver, cela d'autant plus qu'il s'agit d'anticiper la diminution des recettes fiscales qui pourrait intervenir dans le cadre de la réforme de l'imposition des entreprises. Il y a également lieu de penser à attirer des entreprises si nous voulons garder des places de travail à Morges pour les habitants de notre ville.

Nous considérons comme important que Municipalité et ARCAM travaillent en collaboration, tout en insistant sur les besoins spécifiques de notre Commune en matière de promotion économique et en tenant compte du fait que nous ne sommes que 15'000 habitants dans le district couvert par l'ARCAM qui compte environ 75'000 habitants. Même si notre commune

possède peu de terrains, la Municipalité souhaite conserver son attrait pour les entreprises, d'où le mandat donné à l'ARCAM qui possède les connaissances et les compétences pour nous aider à y parvenir.

La commission estime que la Municipalité doit tout faire pour continuer cette collaboration, sans oublier, bien entendu, d'œuvrer de concert avec les régions qui nous entourent.

### **Remarque de la sous-commission à FIPE concernant la promotion économique**

Sur le site internet de la Commune<sup>1</sup> (sur la page du Service), il n'est pas fait mention de promotion économique hormis le titre et un lien en bas de page. Ce dernier renvoie sur une page comportant un résumé et des liens pour se procurer des informations sur le diagnostic. Un dernier lien, qui nous renvoie à l'ARCAM, ne s'avère pas vraiment plus riche en informations concernant la promotion économique. Les autres portes d'accès (guichet, etc.) à la promotion économique semblent pour l'instant peu développées. Nous encourageons la Municipalité à s'y pencher.

Nous ne proposons pas de vœu, conscients que ce projet n'en est qu'au début : il s'agit pour le moment d'un diagnostic économique auquel les entreprises ont d'ailleurs été associées par le biais d'un questionnaire en ligne<sup>2</sup>, diagnostic qui permettra aux autorités communales d'engager une véritable réflexion stratégique.

### **Vœux en suspens**

La Commission de gestion 2014 a accepté le classement du vœu 1 du rapport général 2013 ("Que la Municipalité mette davantage de précision et de cohérence dans l'élaboration des organigrammes et la structure des rapports"). Par contre, nous estimons qu'il serait agréable que les chapitres du rapport FIPE correspondent à la "table des matières" (p. 1 du rapport FIPE) et se retrouvent dans le même ordre.

Vu la réorganisation, il n'y a pas de vœu en suspens pour le Dicastère FIPE. Les vœux concernant l'ancien Dicastère FAIG ont été reportés sous le Dicastère SPSI.

### **Conclusion**

Le Dicastère FIPE est modeste par sa taille humaine, mais conséquent au vu des montants financiers engagés. Le rapport de gestion du dicastère reste modeste en proportion, mais contient l'essentiel des informations utiles à la gestion.

Nous saluons le professionnalisme, les réponses précises et développées apportées lors de notre entretien et nous profitons ici de remercier l'ensemble des collaborateurs du Service des finances et de la promotion économique pour le travail effectué lors de l'année 2014.

Pour la commission de gestion  
La Présidente

Claudine Dind

Pour la sous-commission  
Le Président

Stéphane Dewarrat

---

1 <http://www.morges.ch/vivre-a-morges/administration/administration-communale/services-communaux/service-des-finances-et-promotion-economique-4244>

2 <http://www.morges.ch/entreprendre-a-morges/sommaire/developpement-economique-4919>